
Mbeka Phoba, Monique. – *Sorcière, la vie !*

Belgique, Karaba productions, Lagunimage, Néon rouge productions,
2004, 52 minutes

Brice Ahounou



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/9572>
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 7 avril 2008

Pagination : 366-372

ISBN : 978-2-7132-2141-5

ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Brice Ahounou, « Mbeka Phoba, Monique. – *Sorcière, la vie !* », *Cahiers d'études africaines* [En ligne],
189-190 | 2008, mis en ligne le 10 avril 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/9572>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Cahiers d'Études africaines

Mbeka Phoba, Monique. – *Sorcière, la vie !*

Belgique, Karaba productions, Lagunimage, Néon rouge productions,
2004, 52 minutes

Brice Ahounou

- 1 L'évocation visuelle de la sorcellerie peut emprunter des voies inattendues, à l'image du documentaire de Monique Mbeka Phoba réalisé en Belgique et en République démocratique du Congo. Ce film de format télévisuel¹ décrit le cheminement d'une cinéaste belgo-congolaise qui, désireuse d'explorer ses identités africaines par l'image, a vu la croyance en la sorcellerie s'imposer à elle comme sujet de réflexion et de tournage.
- 2 Le dit du phénomène sorcier fait irruption sur sa route lors d'un repérage cinématographique en pays bantou, l'obligeant à modifier ses plans. Immergée dans une société en mutation (où l'on note une distorsion des liens sociaux), elle entreprend de recueillir sur le vif des témoignages sur les pratiques du monde sorcier qui constituent la matière de base d'une œuvre à laquelle s'ajouteront des images d'archives².
- 3 Fruit d'un travail aller-retour, filmé à la première personne, le documentaire dévoile à l'écran les raisons d'une quête identitaire en plusieurs étapes³. À l'arrière-plan de la démarche de Monique Mbeka se dessine sa provenance culturelle. Née en Belgique de parents congolais, elle y a grandi après un bref séjour d'enfance en pays bantou. Le fait d'avoir atteint sa majorité au Nord, sous le regard des autres, a forgé tôt sa conscience autour d'un manque. Ni ses fréquentations de musées, où sont thésaurisés les objets et autres butins de la période coloniale, ni ses relations familiales bruxelloises n'ont suffi à pallier le manque⁴. Confrontée aux questions d'identité, ballottée entre ici et là-bas (sa terre natale belge et le Congo de sa famille), il lui a fallu trouver des réponses à la construction de soi⁵. En se lançant sur les pistes de l'histoire familiale, à la recherche d'une grand-mère restée au Congo, elle est loin de se douter que la sorcellerie et ses entours l'attendent en embuscade⁶.
- 4 *Sorcière, la vie !* s'ouvre sur un cadre villageois. Les premières images dévoilent un vieil homme qui astique des décorations officielles accrochées à son costume occidental. Une fois passé au miroir, l'homme aborde la nature en saluant le monde invisible. Il invoque

des esprits et fait surtout des libations aux « augustes ancêtres » dont il se dit le dépositaire. Cet officiant solitaire se nomme Raphaël Dieka Malonda, ex-médecin et chef coutumier. La séquence suivante donne à voir Monique Phoba elle-même se rendant à la bibliothèque du musée de l'Afrique centrale à Tervuren pour y consulter des ouvrages sur les langues bakongo⁷. Puis l'on bascule à Goma, où la cinéaste visite la maison familiale des Mbeka, cornaquée par le gardien. Le récit se déroule sur le mode d'un va-et-vient entre divers lieux : Bruxelles, Kinshasa, Goma, Fethi-Vinda Mayombe. D'une séquence à l'autre, le Dr Dieka (ex-mentor du père de la cinéaste) sert de fil conducteur. Peu à peu, le rôle de ce dernier s'éclaire. On apprend par exemple qu'après avoir été assistant médical sous la colonisation belge, puis médecin à l'indépendance, il a accepté, à l'heure de la retraite, la charge honorifique de juge coutumier⁸. À 84 ans, le vieil homme consacre ses forces restantes au maintien des coutumes. Loin de Kinshasa, la capitale où réside sa famille, il sillonne dix-neuf villages placés sous sa juridiction. Naturellement, l'exercice de ce ministère sensible lui confère une position mêlée d'un parfum de mystère. Les affaires de sorcellerie montrent enfin leur nez.

Parcours sorciers

- 5 Le film présente quatre variantes de l'acte sorcellaire supposé. Plusieurs séquences indiquant des poussées de dévoration mystique s'y enchaînent. Ce sont notamment celles relatant le problème des enfants-sorciers de Kinshasa ; les tribulations de Dieka (lorsqu'il était écolier) traité de sorcier pour être allé à l'école des missionnaires blancs ; les soucis du même Dieka, devenu juge coutumier, à qui la rumeur prête d'avoir dévoré à distance sa progéniture pour mieux asseoir ses pouvoirs mystiques ; le refus d'un oncle de donner protection à un neveu qui craint désormais d'être « mangé » par surprise, de jour comme de nuit... De façon structurée, ces séquences retracent par le discours les contours d'un univers polymorphe où se déploient des situations de sorcellerie active ou latente et d'où s'échappent des figures établies : enfant-sorcier, écolier-sorcier, chef-sorcier, papa-sorcier, blanc-sorcier. Des figures naturellement suspectées de pratiques ou de capacités maléfiques. Pour une meilleure compréhension, détaillons quelques-unes des scènes narratrices de ces manifestations.

Des compartiments de protection dans une poche avunculaire...

- 6 Sous la juridiction du Dr Dieka, chargé de régler les conflits coutumiers d'un village, une audience publique se tient en présence des notables locaux. Devant la caméra⁹, un neveu accuse son oncle de lui refuser sa protection mystique. « Seba, es-tu toujours en colère ? », l'interroge-t-on. « Oui, chers oncles et chers frères ici présents, je suis toujours en colère contre mon oncle. Nul parmi vous, anciens notables doués d'intuition et de sagesse, n'ignore ce qui se passe de jour comme de nuit dans notre communauté. Mon oncle m'a écarté de la protection de son ventre la nuit. Telle est la raison de ma colère », répond Seba. « Attends que je comprenne : parles-tu de la nuit de la sorcellerie ? », demande un notable. Le neveu accusateur explique : « Il m'a écarté de son ventre, parce qu'il me trouve trop insoumis. Il ne me protège plus la nuit et maintenant, il ne veut plus me protéger le jour. Or, d'après nos coutumes, le chef de clan a la garde de chacun des membres de la famille. Il les protège en les mettant dans son ventre où se trouve une poche avec plusieurs compartiments. Alors chaque membre de la famille a un compartiment, ainsi il est protégé et suivi tout le long de sa vie. En étant écarté de son ventre, que vais-je devenir ? » Face au vieux juge Dieka, l'accusé reste stoïque. Seba se retrouve en théorie à la merci des puissances capables d'attenter à sa vie. Par conséquent,

la crainte du *ndoki* (sorcellerie) déjà réelle se renforce. D'où l'énervement et le sentiment d'insécurité qui l'habitent.

- 7 Les propos déconcertants mais néanmoins instructifs du neveu délaissé entrouvrent la porte du monde invisible. Ils suggèrent même l'idée d'une architecture de l'intérieur humain contenant une structure de ventre à compartiments. Une poche avunculaire. S'y retrouvent en filigrane les subtilités de la relation à l'oncle maternel, fait non négligeable de la parenté bakongo. D'après ce type d'avunculat, qu'il serait fastidieux de détailler ici, l'oncle détiendrait sur le neveu un pouvoir à forte charge mystique. Par cette conception, ils sont tous les deux unis par le sang « à l'instar du chien et du chacal qui ont le même sang puisque relevant de la même famille »¹⁰. Cependant, si la priorité parentale du premier est de protéger le second, il peut à l'inverse se retourner et agir aussi contre lui, du fait de leur lien humoral. Du coup, l'obligation de veiller sur les rejetons de la sœur (en les plaçant jour et nuit dans le fameux ventre compartimenté) comporte des limites. La faculté d'éviter à ces enfants les attaques malveillantes de sorciers n'exclut pas dans d'autres contextes des accusations possibles de sorcellerie à l'endroit de l'oncle ou du chef protecteur de clan. Autant la pensée bakongo reconnaît à l'oncle maternel une prééminence protectrice sur le neveu, autant le chef de clan ou de village peut faire l'objet de remise en cause ou de mise à l'index sorcellaire.
- 8 Ce sera le cas du chef Dieka. Comme nous l'avons vu au début de la séquence précédente, le vieil homme écoute en public les griefs de Seba pour arbitrer le litige mystique opposant l'oncle au neveu. À la fois juge et chef coutumier, il est porté en siège de chefferie par des bras valides lorsqu'il traverse les contrées de sa juridiction. Les images suivantes vont mettre au jour les conditions de son intronisation qui ne s'est pas faite sans (coïncidence de) drame. « Dans notre ethnie, les Bakongo, commente le film, il y a toujours eu des sentiments très mitigés vis-à-vis du chef. À la fois respecté et sollicité pour son autorité et ses largesses, mais aussi craint pour certaines capacités qu'on lui prête, car dans l'entendement populaire les chefs sont chefs surtout par le pouvoir mystique de vie et de mort qu'ils détiennent sur vous »¹¹.
- 9 Le Dr Dieka n'échappe pas à cette vision. De graves accusations de sorcellerie entourent son investiture. Son épouse le rappelle à l'écran : « Quand on parle de chef coutumier, on songe au sorcier. Moi aussi je disais cela. Mais depuis que je suis avec Papa Dieka, j'entends des gens dire que dans notre maison, il y a des chambres où on ne rentre pas, ce sont des sorciers. Surtout quand il était parti pour son problème-là de couronnement [...]. » De quoi s'agit-il au juste ? Papa Dieka se trouvait à la campagne pour les cérémonies devant mener à l'investiture quand sa fille médecin meurt d'un accident de la circulation à Kinshasa... C'était un dimanche. La victime revenait de la messe de 11 heures avec son enfant quand, en ville, une voiture les renverse. Révolté, le voisinage décrète aussitôt que l'homme en voie d'intronisation a offert les victimes en sacrifice au village : « Il a mangé sa fille ! » Sans l'intervention de la police venue réduire l'émeute, leur domicile aurait été incendié, et ses occupants peut-être lynchés. « Quand je suis rentrée la nuit, raconte Mme Dieka, on m'a dit, il y a des troubles, ne rentre pas. On dit, peut-être, c'est vous, avec le pouvoir de votre mari, qui avez sacrifié Janine. On voulait brûler la maison, on lançait des pierres. C'était après l'arrivée du président Laurent-Désiré Kabila, le moment où on commençait à brûler les gens avec les pneus. Dès qu'il y avait un problème de deuil, [on disait] ce sont les sorciers, ils ont tué quelqu'un. » À son tour, le vieux juge se retrouve dans la position du père soupçonné d'avoir cannibalisé sa progéniture. « Les gens du quartier semblaient croire que c'est moi qui l'avait sacrifiée pour mon pouvoir coutumier

et des histoires comme ça [...]. Parce que j'ai été intronisé le 22 avril et elle était morte un peu avant, le 6 avril. Les gens ont fait le lien entre le pouvoir, mon intronisation et la mort de ma fille », confirme-t-il en allant reconnaître pour la caméra les lieux de l'accident. De la sorte, Dieka réitère les accusations lancées à l'endroit du chef taxé de dévorer des individus de sa chair et de son sang dans l'unique but de consolider sa chefferie. C'est le registre de l'accusation de sorcellerie par le haut.

La caméra au pays des enfants-sorciers

- 10 Changement de tableau, le registre accusatoire va se déplacer par le bas vers un sujet de société sensible du moment : les fameux enfants-sorciers. Cette fois, la caméra rend visite à un chapitre de pasteurs, membres des « Églises nouvelles », avant d'investir un centre de sauvetage où sont recueillis les « petits sorciers ». Réunis à l'initiative du BICE (Bureau international catholique de l'enfance), les pasteurs expriment leurs opinions et discutent, en présence d'une animatrice, des mauvais traitements infligés aux enfants désignés comme tels. Au cours des rituels de désenvoûtement, certains « prophètes » des dites Églises leur infligent des brûlures à la flamme de bougie, des sévices corporels et psychologiques, soi-disant pour chasser le mal qui les habite, déplore l'animatrice. « Le pasteur n'a pas de caméra pour voir le *kindoki*, l'esprit », rétorque au passage un participant. Pour limiter la maltraitance, un centre de sauvetage recueille à sa manière les petits incriminés. Interrogés dans ce nouveau cadre de vie, les gamins racontent leurs mésaventures. Souvent, ils ont été rejetés par leurs parents, parfois conduits préalablement chez un pasteur « désensorceleur » ou autre guérisseur, quand ils n'ont pas été de suite brutalisés ou contraints à vivre dans la rue. Les plus chanceux aboutissent *in fine* sous le parapluie d'une ONG salvatrice. Tous ces parcours traduisent le dérèglement des liens familiaux en raison de l'état de sorcellerie.

Dieka, petit sorcier à l'école des Blancs

- 11 Classée au nombre des « nouvelles sorcelleries » même si elle n'est pas récente, la question de l'enfant-sorcier a visiblement changé de nature ces dernières années. Le contexte de crise et de transition politique des années 1997 à 2004 semble lui avoir donné une accélération, en favorisant une mise à l'index de l'enfance culpabilisée. En dépit de son apparence de phénomène de ville, le sujet est au fond d'émanation traditionnelle et n'est guère nouveau. L'univers villageois aurait transféré une vision de la sorcellerie au monde urbain qui, au fil des ans, l'aurait façonnée, adaptée à la modernité. La séquence du film retraçant l'enfance du vieux Dieka donne de ce phénomène un éclairage intéressant. Elle rapporte l'épisode du petit Dieka inscrit à l'école des missionnaires par son père qui le destinait à la chefferie : « Il savait que je devais jouer un rôle très important pour ma lignée, le clan, le pays. » Seulement, à la mort de celui-ci, sa mère tente de le retirer des bancs de l'école. Le regard jeté sur lui devenait menaçant du fait de sa fréquentation des Blancs. « Pour elle, comme pour tout le monde au village, aller à l'école des Blancs, c'est devenir sorcier comme eux, mauvais comme eux », affirme le commentaire qui poursuit : « Raphaël Dieka s'entête et se débat au point que les missionnaires le prennent sous leur protection. Mais pour prix de son audace, tout au long de ses études primaires, le petit Raphaël Dieka vit tous les siens s'écarter de lui, refusant de le toucher ou de le regarder dans les yeux. Sorcier, chuchotaient-ils à ce petit garçon qui tentait d'apprendre agrippé à son ardoise, sorcier ! » Ainsi « auréolé » depuis l'enfance, Dieka n'a pas oublié. « Beaucoup n'aimaient pas cela, ils croyaient qu'étudier, c'est devenir sorcier, mangeur d'homme. Ma mère était contre, elle m'a caché dans la chambre. Mais j'ai dit qu'elle vienne m'ouvrir, je dois continuer à étudier. » Cela se passait

au temps de l'administration coloniale. L'école était nouvelle et, sur le plan de l'imaginaire, elle était envisagée comme un repère de sorciers blancs. Au regard des populations villageoises, l'instruction missionnaire était porteuse de cette charge maléfique. Pas étonnant que le petit écolier, âgé de dix ans au moment des faits, en devienne une victime.

Où se cache donc le sorcier ?

- 12 Avec *Sorcière, la vie !* Monique Mbeka franchit un pas dans sa quête. Au terme de son errance créative à la périphérie du monde sorcier, la documentariste entreprend de faire le point avec Valerien Mudoy, un intellectuel congolais vivant à Bruxelles, lequel lui avait conseillé la prudence au début de son enquête. « Vous m'aviez dit : est-ce que tu sais que c'est dangereux de faire un film sur la sorcellerie ? Pourquoi m'aviez-vous dit cela ? Cela m'a trotté dans la tête. Était-ce une mise en garde ? », demande la réalisatrice. « Avez-vous vu un personnage qui s'est déclaré sorcier ou une dame sorcière ? », la questionne en retour, et non sans humour, l'intellectuel. Ce bref dialogue exprime à lui seul le caractère insaisissable de la chose ou la difficulté à la démasquer. Face à la perplexité de la cinéaste, l'homme de Bruxelles tente une explication. « Dans la culture africaine, il y a ceux qu'on appelle les sorciers, les féticheurs, les devins. Ces trois personnages sont différents. Chacun a un rôle dans la société. Les sorciers vous ne les connaissez pas, les devins vous les voyez, vous savez que je vais chez X ; les féticheurs vous savez que je vais chez Y, mais le sorcier on ne sait pas qui il est. Voilà le grand problème ! Le sorcier rend-il de bons services où de mauvais services ? Tout dépend de quel côté on se trouve. Quand vous m'avez parlé de votre film, je vous ai dit, attention, vous touchez à un sujet très dangereux, parce qu'il faut d'abord savoir à qui nous avons affaire comme personnage. C'est cela le grand problème ! On ne sait pas. » Au passage, glisse-t-il, la floraison des religions nouvelles, des sectes et la misère ne sont pas étrangères aux accusations de sorcellerie.
- 13 Quelle perception les gens filmés ont-ils eu de la réalisatrice au moment de son enquête ? Rien n'est montré à ce sujet, mais il serait intéressant de le savoir. Hormis sa tentative de restituer l'expérience sorcellaire, le film contient d'autres éléments susceptibles d'alimenter la réflexion sur la manière de filmer la sorcellerie. Au-delà des intentions de l'auteure, il y a là une pièce plurielle à verser au débat.

NOTES

1. En consultation sur le site internet de Vodeo télévision (2007). Pour accéder à ce service en ligne : <<http://www.vodeo>>.
2. Le film intègre les archives privées d'André Rickmans, ancien « territorial colonial » belge affecté aux tribunaux coutumiers, que les populations rurales prenaient en son temps pour un sorcier blanc. Dans la sphère rurale où le fonctionnaire Rickmans fut actif – en exécutant des danses rituelles au terme des jugements coutumiers –, l'imaginaire villageois lui reconnaissait des pouvoirs occultes. De ce point de vue ces images d'archives

sont parlantes. Interrogée comme témoin dans le film, la veuve de Rickmans rejette cependant l'idée d'un mari détenteur de pouvoirs magiques.

3. Par le commentaire, l'auteure se définit dès les premières séquences : « Je suis née en Belgique, j'y ai grandi et longtemps cela n'a pas été pour moi évident de le dire. Si c'est une vérité, ce n'est qu'une partie de ma vérité, car je viens du Congo. La conscience que la relation coloniale créée entre Belges et Congolais demeurera toujours comme le soubassement de tout ce qui pourra se passer entre eux par la suite, cette conviction, je l'ai eue très tôt. J'ai remarqué qu'au-delà de tout ce que je pouvais faire, il y avait une histoire préexistante qui connotait tous mes comportements et toutes mes actions, et cette histoire aurait été créée dans la pensée des Belges par une ribambelle d'informateurs séjournant au Congo qui ont envoyé des lettres, publié des mémoires, écrit des ouvrages scientifiques, ou pris pour tels, et même filmé. Une grande partie de cette production se trouve au Musée d'Afrique centrale à Tervuren [...]. »

4. Naître Africaine en Europe ? est l'une des questions sous-jacentes au film. Selon la présentation de Vodeo télévision, la réalisatrice a passé une partie de son enfance en République démocratique du Congo, où la sorcellerie fait partie intégrante du vécu et des préoccupations des gens. En venant vivre en Belgique, elle a, par la force des choses, perdu contact avec ces réalités. Le film serait une réflexion sur la sorcellerie comme expression culturelle ancienne aux prises avec la modernité.

5. Analyser ce vidéogramme, c'est aussi prendre en compte les raisons et les conditions qui ont présidé à son élaboration. Monique Mbeka s'est en effet trouvée à un moment de son existence confrontée à des questions d'identité.

6. Le premier projet étant de filmer sa grand-mère encore vivante à l'époque avec pour cadre la maison familiale de Goma qu'elle habita jadis.

7. Les Bakongo sont répartis aujourd'hui entre le nord de l'Angola, le Bas-Congo (RD) et le sud du Congo-Brazzaville.

8. Issus du même village, Raphaël Dieka et Joseph Mbeka Makosso (père de la réalisatrice) ont été des « scolarisés » de la première heure sous la colonisation. Ils ont connu les mêmes tiraillements entre le milieu villageois et l'influence de l'Occident. « Cela a été tout le dilemme de mon père, très attaché à ses racines, mais ne nous ayant rien transmis. Maintenant qu'il est mort, j'ai décidé de faire ce film en cherchant mon histoire à travers le Dr Dieka, car mon histoire est comme celle du Dr Dieka, arrimée au passé et ouverte au futur », confie la réalisatrice.

9. La présence de la caméra à cette audience est pour les uns l'occasion de dire explicitement ce qui couve. Les personnes concernées confient au cinéma ce qui leur est arrivé, les préoccupe ou les travaille. Sa présence aide à produire (ou à masquer d'ailleurs) le discours sur le phénomène sorcier. L'arrivée d'une équipe de tournage dont personne n'est dupe sur la place du village ouvre le registre du faire savoir, d'une discussion possible par le film.

10. Gaston M'BEMBA-NDOUMBA, *Les Bakongo et la pratique de la sorcellerie. Ordre ou désordre social*, Paris-Budapest-Kinshasa, L'Harmattan, 2006. Un passage de cet ouvrage, rédigé par un originaire de l'autre Congo mentionne que « la sorcellerie bakongo est clanique, l'oncle et le neveu peuvent s'entretuer mystiquement. Pour éviter cet affrontement qui, il faut le dire, ne se situe que dans le monde invisible, l'oncle en raison de la loi de primogéniture exercera une tutelle accrue sur le neveu. L'oncle est un chef vis-à-vis de son neveu et ce dernier lui doit du respect » (p. 30).

11. « Le chef investi est un homme ayant reçu les pleins pouvoirs pour protéger et diriger la famille à tous les niveaux », déclare en voix-off le Dr Dieka qui insiste : « C'est un devoir

pour le chef coutumier de protéger les gens, et le jour et la nuit. La nuit, on parle de la sorcellerie. »